

En 2010, 4,3 millions de chômeurs ont tenté leur chance



pôle emploi



222.000 de plus qu'en 2009

A qui le tour ?

Sommaire

- ✓ Chômage : que sont les promesses devenues ?
- ✓ Emplois, chômage se jouent aussi avec les chiffres
- ✓ Info jurisprudence
- ✓ Film et débat sur Paul Boccard

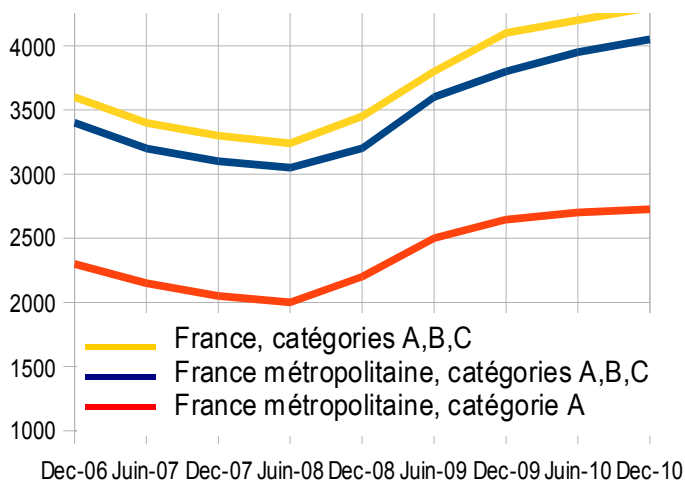
pages 2/3
pages 4/5/6
page 7
page 7

Chômage : que sont les promesses devenues ?

Un an, jour pour jour, après l'annonce de Nicolas Sarkozy que les Français verraient **« reculer le chômage dans les semaines et les mois qui viennent »**, le ministère de l'emploi recense 210 000 demandeurs d'emploi supplémentaires pour l'année 2010. Et cela après les + 509 000 en 2009.

Toutes les mesures de radiation ne suffisent plus pour masquer la remontée d'un chômage de masse et ce sont maintenant plus de 4 millions de chômeurs qui sont inscrits au Pôle emploi.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (en milliers) source Darès



Comment pourrait-il en être autrement alors que 8 embauches sur 10 se font désormais en contrats précaires et à temps partiel, que le nombre de plans de licenciements dans les entreprises a été multiplié par 2 avec la crise de 2009 et que le patronat a recouru à plus de 500 000 demandes de « ruptures conventionnelles » du contrat de travail depuis la création de ce dispositif par le gouvernement en 2008.

Ce sont les jeunes, en particulier des quartiers en difficulté, les seniors (+ 16,3 %) et les chômeurs de longue durée (+ 20 %), sur un an, qui sont les plus touchés par ce mouvement. Pourtant, Laurence Parisot du MEDEF n'avait-elle pas promis que **« le meilleur moyen d'accroître le taux d'activité des seniors, c'est de repousser la ligne d'horizon »**, de la retraite, c'est-à-dire la reporter au-delà des 60 ans. Tandis que l'instauration du RSA était censé mettre au travail les chômeurs les plus touchés dans la durée.

Ces chiffres confirment la faillite d'une politique de l'emploi fondée sur la baisse des coûts salariaux, les exonérations massives des cotisations patronales, au nom de la compétitivité, et sur le refus de s'attaquer aux coûts du capital.

L'inversion de cette tendance exige de rompre avec :

- ✓ la réduction des dépenses publiques et la chasse à l'emploi public dans le cadre des politiques d'austérité mise en œuvre sous l'impulsion de la Banque Centrale Européenne par les gouvernements européens, à l'opposé du soutien des Services publics par la BCE.
- ✓ l'insuffisance de création d'emplois des entreprises qui continuent à préférer mobiliser les fonds disponibles dans les placements et investissements financiers au lieu de créations d'emplois et au développement de la formation, en liaison avec un autre type de crédit bancaire refinancé par la BCE, pour une sécurisation de l'emploi et de la formation.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois au pôle emploi
(en milliers et %)

	Déc. 2009	Déc. 2010	variation sur 1 an (%)
France métropolitaine catégorie A	2645	2725	3 %
France métropolitaine catégorie A,B,C	3849	4052	5.3 %
France catégories A,B,C	4087	4310	5.4 %

Demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois au pôle emploi (en milliers et %)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Variation sur 1 an
Hommes	1925,7	2008,8	+ 4,3 %
Femmes	1923,5	2042,9	+ 6,2 %
Moins de 25 ans	647,9	630	-2,8 %
Entre 25 et 49 ans	2550,6	2664,7	+ 4,5 %
50 ans et plus	650,7	757	+ 16,3 %
Durée : moins de 3 mois	1014,8	997,9	-1,7 %
Durée : moins de 1 an	2577,9	2528,3	-1,9 %
Durée : 1 an ou plus	1271,3	1523,4	+ 19,8 %
Durée : plus de 3 ans	292,9	346	+ 18,1 %
Durée moy. (jours)	197	222	+ 25 j
Durée moy. des plus de 50 ans	306	353	+ 47 j

Demandeurs d'emploi indemnisés toutes catégories indemnisées
(hors formation) en milliers et %

	Nov. 2009	Nov. 2010	Variation sur 1 an (%)
Par le régime d'assurance chômage	1969,6 61,5%	2015 60,2%	+ 2,3
Régime de solidarité Nle RSN(*)	258,2 45,5%	293,1 43,6%	13,5
Dispensés de recherche d'emploi (DRE) indemnisés (**)	325,7	276,4	- 15,1

(*) Le RSN indemnise les fin de droit (Allocation Spécifique de Solidarité ASS) ou des personnes ayant commencé à travailler très jeune (AER allocation équivalent Retraite), ou des anciens prisonniers, expatriés, demandeurs d'asile (allocation Temporaire d'Attente ATA)

(**) Certaines personnes sous condition d'âge ou de durée de cotisation sont dispensées de recherche d'emploi et indemnisées mais non inscrites au pôle emploi (chômeurs non comptabilisés.)

La politique de l'emploi et de lutte contre le chômage se joue aussi dans l'ombre des chiffres.

Frédéric RAUCH

Alors que la crise bat son plein et que la politique menée par la droite au pouvoir ravage l'emploi, fin décembre 2010, s'appuyant sur la dernière livraison trimestrielle de l'INSEE, le gouvernement s'octroyait une fois de plus un satisfecit pour sa politique de gestion de l'emploi et du chômage, en reprenant à son compte la stabilisation du taux de chômage sur le second semestre 2010 et la création nette de 100 000 emplois sur l'année.

Nouvel enfumage des stratégies de la communication UMP qui ne leurre plus personne¹, l'apparent paradoxe conserve toutefois le mérite de remettre à l'ordre du jour le débat sur les indicateurs du chômage et leur utilisation politique.

Pour justifier son enthousiasme, le gouvernement s'est appuyé sur les données statistiques fournies par l'INSEE. Partant d'une définition du Bureau International du Travail (BIT) adaptée à celle d'Eurostat, l'institut de la statistique publique définit depuis 2007 le chômeur comme « une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives dans le mois précédent l'enquête ou a trouvé un emploi qui commence dans trois mois ».

En nombre, selon cette définition, la France métropolitaine comptait plus de 2 620 000 chômeurs en fin novembre 2010. Le taux de chômage s'établissait alors à 9,3% de la population active. Un chiffre stable sur l'année.

Pourtant, de son côté, Pôle Emploi² qui comptabilise le nombre de demandeurs d'emploi en France métropolitaine à partir du recensement des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, dénombrerait au même moment plus de **2.698.000 demandeurs de catégorie A.**

Un chiffre en croissance de 2% sur l'année représentant un taux de chômage de 9,9%, et qui peut être pondéré sensiblement à la hausse si l'on tient compte des différents facteurs qui interviennent dans la comptabilité des demandeurs d'emploi par l'opérateur public et affectent ses données listées³ au-delà des fluctuations du marché de l'emploi.

Par ailleurs, l'opérateur public de l'emploi notait que, fin novembre 2010, **1.321.000 demandeurs d'emplois exerçaient une activité à temps partiel et désiraient travailler plus sans pouvoir le faire.**

531 100 personnes travaillaient moins de 78 heures, nombre accru de 3,6% sur l'année, et 789 900 personnes plus de 78 heures représentant une hausse de 17,7% sur la même période.

De sorte qu'au total, la France métropolitaine comptait pas moins de **4.019.100 chômeurs ayant engagés des actes positifs de recherche d'emploi (4 618 600 en incluant les catégories D et E).** Un chiffre en croissance de 5% sur l'année 2010, bien éloigné des annonces gouvernementales et d'une quelconque stabilité du marché de l'emploi.

Sans chercher à réactiver une guerre des chiffres stérile qui opposerait inutilement les deux institutions publique⁴, on ne peut passer outre que ces deux modes de comptabilisation du chômage sont bien révélateurs d'une différence d'approche du marché de l'emploi et des politiques de gestion du chômage qui en découlent.

En effet, Il n'échappe à personne que la définition du BIT du chômage est une définition signifiante et très utile pour les comparaisons internationales, mais qu'elle est aussi restrictive. **Concrètement, elle exclut de sa comptabilité du chômage le sous-emploi, les effets de la flexibilisation-précarisation de l'emploi et l'exclusion de l'emploi de certaines catégories de chômeurs.**

Invoquer cette définition internationale du chômage qui fige l'analyse des évolutions du marché de l'emploi dans le diptyque « avoir un travail ou ne pas en avoir », permet alors au gouvernement d'entériner définitivement de manière habile ces formes particulières de l'emploi et d'ordonner la fin du CDI à temps plein comme référent de l'emploi⁵. Pire, c'est une façon de calibrer la politique publique de l'emploi autour du seul « fonctionnement parfait » du marché du travail dont nous savons qu'il se résume à une déréglementation généralisée de l'emploi visant une baisse du coût du travail.

Or c'est bien ce phénomène de précarisation qui marque l'évolution du marché de l'emploi depuis 20 ans, et que la crise de 2008 a amplifié.

A tel point que la création d'emplois courant 2010 a principalement été tirée par celle des emplois précaires. Qu'elle s'est accompagnée d'une chute des emplois créés en CDI sur la période qui ne représentent désormais que 1/5^{ème} des emplois créés, le reste étant des emplois temporaires. Le taux d'em-

ploi en CDI est désormais de 48,8%, un niveau inférieur à celui de 2003.

Evolution qui a accru le mouvement de croissance des chômeurs de plus de 50 ans qui touche aujourd'hui plus de **500.000 personnes (+15,4% en un an)**, sans jamais remettre en cause **le chômage des moins de 25 ans qui demeure à près de 24% ni celui des chômeurs de longue durée qui atteint désormais 1.469.700 personnes (+24,9% en un an) et dont 57% sont au chômage depuis plus d'un an.**

Fondamentalement, ce que ne dit pas le taux de chômage convoqué par le gouvernement, c'est que la France s'enfoncé dans un sous-emploi de masse dont même les statistiques de Pôle Emploi ne rendent qu'une partie de l'ampleur.

Avec plus de 4 millions d'actifs désireux de travailler à temps plein, en tenant compte du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés (du CAE au RSA), du nombre de stages, de préretraités ou d'auto-entrepreneurs forcés, ..., il est possible d'affirmer que plus du ¼ de la population active française est désormais exclue d'un emploi lui assurant les moyens, même limités, d'une vie digne, lui permettant de prévoir l'avenir, de préserver ses compétences et sa santé.

Face à ce constat, le débat sur la statistique du chômage et ses indicateurs doit être l'occasion de remettre à l'ordre du jour la nécessité d'un dépassement du marché du travail. Les travailleurs du pays ne doivent plus être les variables d'ajustement de la valorisation du capital.

Notre proposition communiste d'une sécurité d'emploi ou de formation, qui a servi à l'élaboration du projet de sécurité sociale professionnelle de la CGT et implicitement au consensus syndical européen sur la sécurisation des parcours professionnels, est une voie ouverte dans ce sens.

En assurant graduellement à chaque actif du pays soit un emploi soit une formation rémunérée lui permettant d'accéder par la suite à un emploi de meilleure qualité, cette nouvelle sécurité sociale assurerait chacun de ses revenus et de ses droits associés, par des rotations emploi-formation maîtrisées. Financée par un prélèvement

sur les richesses produites dans l'entreprise, elle aurait l'avantage tout à la fois de ne pas s'opposer à la dynamique d'innovation des entreprises et d'assurer à chacune et chacun sa dignité.

Il s'agit ni plus ni moins que d'un enjeu de civilisation.

1) Chacun sait que le taux de chômage français hors fluctuations conjoncturelles oscille depuis près de 20 ans entre 9 et 10% de la population active. Et d'autre part, que la création nette des 100 000 emplois en 2010 n'efface en aucun cas la perte des 500 000 emplois de 2009.

2) La comptabilisation des demandeurs d'emploi, selon Pôle Emploi, est déclinée en plusieurs groupements statistiques. Le premier groupe, la catégorie A des demandeurs d'emploi recense les personnes sans emploi inscrites à Pôle Emploi en fin de mois. La catégorie B, les demandeurs d'emplois inscrits mais ayant travaillé au plus 78 heures au cours du mois. La catégorie C, les demandeurs d'emploi inscrits mais ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois. Ces 3 catégories ont en commun de regrouper des personnes inscrites à Pôle Emploi tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Politique active de l'emploi oblige ! Viennent ensuite 2 catégories de personnes inscrites, mais exonérées de démonstration d'actes positifs de recherche d'emploi : la catégorie D regroupant les personnes inscrites non immédiatement disponibles et la catégorie E concentrant les personnes inscrites pourvues d'un emploi.

3) Ces facteurs sont connus et le Ministère du Travail et de l'Emploi les reconnaît lui-même : les modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (gestion agressive des listes des demandeurs d'emploi, radiations abusives, exclusions du devoir de recherche active d'emploi de certaines catégories inscrites à Pôle Emploi, ...), les comportements des demandeurs eux-mêmes (découragement face à un marché de l'emploi atone et une mauvaise prise en charge), les politiques d'insertion dans l'emploi mises en oeuvre (RSA, contrats aidés, ...). A quoi il faudrait ajouter les moyens de la politique publique de l'emploi. Couplée à une réduction des dépenses publiques de la politique de l'emploi (-13,3% de dotations à périmètre constant pour le volet travail-emploi du budget 2011 qui confirme le mouvement engagé depuis 2 ans), la réforme de l'opérateur public de l'emploi, sa réorganisation à l'échelle territoriale, la baisse de ses moyens humains et financiers (baisse de 5% du budget 2011 et suppression de 3,6% des effectifs (1 800 emplois) de Pôle emploi) et sa mise en concurrence avec les agences privées du placement ont modifié considérablement la capacité de prise en charge des demandeurs d'emploi par les agents de Pôle Emploi. En particulier dans les bassins d'emploi très chargés en chômeurs, où les conseillers emploi de l'ANPE se retrouvent à gérer jusqu'à 200 dossiers de demandeurs d'emploi par personnes, alors que par convention le nombre devrait être de 60 dossiers par conseiller !

4) La notion de demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi est différente de celle de chômeur au sens du BIT, elle ne couvre pas exactement la même réalité, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et tous les chômeurs BIT ne sont pas demandeurs d'emploi.

5) On comprend mieux dès lors la stratégie de l'UMP et des socio-libéraux appelant le retour au plein emploi par une politique active de l'insertion dans l'emploi, si ce plein-emploi est celui d'un plein-emploi de la précarité et qu'il ne touche pas à la logique de réduction globale du coût du travail.

Jurisprudence info

Après notre article du N°88 de la Lettre « *Combattre les licenciements ou réclamer des primes?* » un arrêt de la Cour de cassation (rendu le 18 janvier 2011) donne des armes juridiques supplémentaires. Celui-ci confirme un arrêt de la Cour d'Appel de Paris datant du 25 juin 2009 concluant que les licenciements intervenus dans une filiale en difficulté sont dépourvus de cause réelle et sérieuse dès lors que la cessation d'activité ne résulte « *que de choix stratégiques au niveau du groupe, sans que des difficultés économiques ne les justifient...* »

La lettre du Rapse reviendra sur cette jurisprudence qui prend à contrepied toutes les jurisprudences passées. Elle sera utile pour les salariés dans les entreprises qui subissent des délocalisations.

**La Commission Économique
du PCF**

a

**le plaisir de vous inviter
à la projection du film**

**sur l'activité créatrice de
Paul Boccara
et la politique**

ainsi qu'au débat qui suivra

Vente du second DVD sur les différents apports théoriques
de Paul Boccara








Le plaisir de venir à Paul Boccara. Il sera, grâce
 notamment à son livre *La révolution créative*, à la fois
 le plaisir et le plaisir. C'est pourquoi, dès lors que
 la passion et la patience, sont la source de la créativité
 et de la révolution.

C'est pourquoi, nous, la commission économique
 du PCF de Paris, invite, toutes les personnes
 intéressées à venir à la projection du film de
 Paul Boccara.



un film de Aude et Olivier Servais

**Projection du film en présence
des réalisateurs Aude et Olivier Servais
et de Paul BOCCARA**

le jeudi 3 mars 2011 à 19H
 Salle des conférences
 Siège du PCF
 2 place du Colonel Fabien, 75019 Paris (Métro Colonel Fabien)